

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DECISION DU MAIRE
N° 2022-194

Domaine : COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 – Marchés Publics
Objet : Projet Côte Brune – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Le maire,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles R2162-15 à R2162-26 ,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-26,
VU la délibération n°2020-062 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonctions du Conseil municipal au Maire,
VU la délibération N°2022-070 relative au concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un parking souterrain, d'une maison de l'enfance et d'une résidence hôtelière (consultation n° 2022-F-019),
VU l'arrêté N°2022-129 portant désignation des membres du jury du concours cité précédemment,
VU la décision N°2022-108 arrêtant la liste des trois candidats admis à concourir
VU l'avis motivé du jury lors de sa séance portant sur l'examen des projets pour la sélection du ou des colauréats et tenue le 08 novembre 2022 à 08h00,
VU la décision n°2022-193 désignant les colauréats du concours,
VU les négociations engagées par les membres du jury avec les colauréats en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre proprement-dit,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'attribution du marché-même de maîtrise d'œuvre,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre objet du concours au colauréat suivant :

Groupement **INEX-A ARCHITECTES – AIM – ET CONCEPT – IBI BRUN Philippe – TERRE ECO – IN SITU Ingénierie & Acoustique – ETEC**

Pour un montant forfaitaire de 1 850 000 d'euros hors taxe.

Article 2 : La prime de 25 000 euros HT à verser à chacun des trois concurrents conformément au règlement de la consultation sera prise en compte dans la rémunération du titulaire du marché.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes administratifs.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le préfet de l'Isère.

Les Deux Alpes, le 21 décembre 2022
Par délégation du conseil municipal,
Le maire, Christophe AUBERT

